

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le 21 août, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au séchoir à tabac, sous la présidence de Vincent GEOFFROID le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 17 août 2020

## **PRÉSENTS :**

Mme BERTHELOT-ROULLAND S., M. BREUIL J-L., M. CESSAC J-B., M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., Mme LAJUGIE Y., Mme LASSERRE M., M. MAGNE A-P., M. NOUET M., M. VALADE R., M. DELPIT M., M. NOUET M.

**EXCUSÉ(E)S :** M. BARCONNIERE D., M. BARJOT V., M. DELPIT G., Mme ESPIAUT E., M. HAMELIN J., Mme LAJOINIE S., Mme RENAUDIE N.

*Nombre de présents : 12*

*Nombre d'excusés : 07*

*Procuration de Mme Lajoinie Sandra à M. Geoffroid Vincent, procurations de Mme Renaudie Nadine et de M. Barconnière David à M. Demonein Jean-Michel, procuration de M. Delpit Guillaume à M. Delpit Michel*

**Secrétaire de séance : Jean-Baptiste CESSAC**

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Délibération achat bâtiment Gardette
2. Délibération contrat de travail emploi saisonnier
3. Délibération achat du bus scolaire
4. Divers

### **1. Délibération achat bâtiment Gardette**

Le Maire fait une proposition d'achat à 155 000€ (150 000€ pour le vendeur et 5000€ pour l'agent immobilier) dans le cadre de la convention passée avec l'EPF.

Une partie de la toiture a été refaite par l'entreprise Bambou. Certains conseillers soulignent l'intérêt de faire un diagnostic du bâtiment afin d'évaluer les travaux à effectuer. Dans le cadre de la convention, la commune disposera de 3 ans renégociables pour monter le dossier avec l'exploitant futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le Maire à signer tout acte subséquent.

### **2. Contrats de travail**

Louis Flour : il est éligible au contrat PEC, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé. Le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite de la décision prise en Conseil Municipal, un contrat de 20h par semaine financé à hauteur de 10h semaine pour une durée d'un an a été établi et sera signé début septembre.

Léa De geitère : titulaire d'un BTS tourisme et médiation culturelle.

Le Maire propose de lui établir un contrat du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre avec pour missions : collecte des lieux et contenus de médiation potentielle, prescripteurs/hébergeurs/ recherche de financements, suivi des appels à projets, calcul des recettes envisageables, missions inter-associations. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord au recrutement de Léa De Geitère pour une durée de 4 mois.

### **3. Délibération achat du bus scolaire**

M. le Maire présente 3 devis au Conseil Municipal et propose au Conseil Municipal un projet de convention avec la CCVH et l'association l'espérance sportive de Montignac qui inclut une participation aux frais d'achat du bus scolaire et une utilisation à hauteur de 100 jours pour la CCVH ce qui porte leur participation à 6 416.11€ HT, 43 jours pour l'espérance sportive Montignacoise ce qui porte leur participation à 2763.14€ HT, ce qui laisse à la commune qui sera propriétaire du véhicule 222 jours d'utilisation pour 14 237.23€ HT.

La Commune prendra l'assurance à sa charge mais demandera une caution aux autres utilisateurs à hauteur de la franchise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité l'achat du bus scolaire Ford pour 29 000€ TTC ainsi que le projet de convention avec la CCVH et l'espérance sportive Montignacoise et autorise le Maire à signer tout acte subséquent.

### **4. Divers**

Le Conseil Municipal souligne l'intérêt qu'il pourrait y avoir à constituer un trombinoscope avec photos et nombre d'heures effectuées par chaque agent de la Commune ainsi qu'une liste du Patrimoine immobilier de la Commune pour le suivi des différents dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

### **OBSERVATIONS**

**Signatures du Conseil Municipal,**

Le Maire,

V. GEOFFROID